



www.icna.fr

Aix en Provence le 2 août 2021

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer.
Vous alerter.
Vous aiguiller.

**SECTION
LOCALE
LFMM**

Quand les minutes de délais valent plus que la santé des ICNA.

Un agent vacciné peut-il être cas contact et continuer à travailler en salle de contrôle?

La distanciation physique sur secteur est impossible (distance <1m, outils partagés en continu, regroupement/dégroupement multiples, séances d'instruction), les mesures mises en oeuvre par le service ont été abandonnées (désinfection des positions, turn over des secteurs et des fauteuils) et le niveau actuel de trafic ne permet pas aux agents de prendre le temps de désinfecter les positions avant chaque relève.

De plus, à l'impossibilité de respect des mesures barrière, les récentes études (à la publication postérieure à l'avis gouvernemental rendu) ont démontré un niveau de contamination du variant Delta hautement réévalué et ont mis en évidence une capacité de contamination identique entre les populations vaccinées et non vaccinées.

Au vu de l'ensemble des éléments décrits précédemment et en l'absence de démonstration satisfaisante pour garantir la sécurité des agents au cours de l'exercice de leurs missions de la part de l'administration, l'Unsa Icna s'oppose à la mise en place de la procédure DO; procédure bureaucratique démontrant -et cela à de quoi surprendre- une méconnaissance du fonctionnement au sein des centres de contrôle.....

Seule la procédure éprouvée prévoyant la réalisation d'un test PCR à +/-7 jours permet de limiter le risque de contamination au sein du centre de contrôle.

L'événement de ce week end et ses derniers rebondissements ne laisse plus planer le doute!

Un cas contact vacciné doit être sorti de salle.